LES RECUEILS DE DISCOURS FRANÇAIS POUR LA CLASSE DE RHÉTORIQUE

par Françoise DOUAY-SOUBLIN

« La rhétorique est l'art de faire un discours qui puisse persuader, c'est-à-dire éclairer l'esprit et attacher la volonté aux devoirs de la vie » (1). Venue de l'Antiquité grecque et romaine, cette discipline, dont l'idéal conjoint étroitement les lettres et la morale, fleurit principalement en latin dans les collèges de France, depuis la Renaissance, où elle supplante l'ancienne logique, jusqu'aux réformes de 1880, 1890 et 1902, qui assurent la suprématie de la langue nationale, rénovent profondément le concept de littérature, et créent dans l'enseignement secondaire une filière scientifique.

Pendant l'année – ou les deux années – qui couronne leur cursus d'humanités, les jeunes gens étudient dans la classe de rhétorique les préceptes de l'art oratoire, lisent les orateurs et les historiens et composent force discours en prose : lettres, narrations, éloges, harangues, controverses. Pour mener à bien cet ambitieux programme avaient été élaborés, dès l'Antiquité, des ouvrages pédagogiques de trois types : des traités de rhétorique, exposant systématiquement, à partir d'Aristote, de Cicéron et de Quintilien, les préceptes de l'art, illustrés de brefs exemples ; des manuels d'exercices, enseignant méthodiquement à composer des fables, des narrations, des chries (2), des amplifications, comme les *Progymnasmata* d'Aphtonios, élaborés à Antioche au IV^e^ siècle de notre ère, traduits de grec en latin par Priscien à Constantinople au début du VI^e^ siècle, et remis en circulation dans les collèges de Jésuites, de la Renaissance au XIX^e^ siècle ; des recueils enfin, sup-

(1) Balthasar Gibert, *La Rhétorique ou les Règles de l'Éloquence*, Paris, 1730, p. 633 (la phrase citée est la première phrase de l'*Abrégé de rhétorique*, qui figure en fin de volume).

(2) « La chrie est le bref rappel d'une parole et/ou d'un acte pleins de sagacité attribués à un personnage » (Michel Patillon, *Éléments de rhétorique classique*, Paris, Nathan, 1990, p. 143) ; les *Progymnasmata* d'Aphtonios sont clairement exposés, en français, dans leurs quatorze divisions aux pp. 141-155.

ports de l'apprentissage de la langue dans les petites classes et modèles proposés à l'analyse et à l'imitation en classe de rhétorique.

On rencontre cinq sortes de recueils d'œuvres en prose recommandés dans les classes au XIX^e^ siècle : le *De Viris,* le *Selectae,* le *Narrationes,* le *Cicéron des classes* et le *Conciones,* échelonnés des classes élémentaires à la rhétorique, et présentant chacun une disposition spécifique (1). Un seul de ces recueils est propre à la classe de rhétorique, le *Conciones* (2), où sont présentés, dans une situation historique brièvement expliquée, et tels que les historiens ont su les recomposer avec art, soit un discours décisif (par ex., Hannibal, lors du passage des Alpes, ranime le courage de ses troupes épuisées), soit l'affrontement de quelques discours antagonistes (par ex., harangues de Scipion et d'Hannibal à leurs troupes respectives au matin de la bataille de Cannes). Cette tradition d'utilisation des discours latins recomposés reste florissante en France jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle et chacun des trois grands éditeurs scolaires en propose un recueil (3).

Or tandis que se maintient cet outillage pédagogique visant la maîtrise du discours latin, s'élabore lentement un outillage parallèle visant la maîtrise du discours français. Pour les préceptes, la tentative est ancienne puisque c'est en 1266 que Brunetto Latini, florentin alors en exil à Paris, offre la première adaptation en langue d'oïl d'un traité antique (4) : il s'agit du *De Inventione* de Cicéron, qu'il destine aux assemblées délibératives des villes libres médiévales. Quant au « premier grand traité » de rhétorique en français, celui auquel se réfèrent invariablement ses successeurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, c'est *Le Gran et vray art de pleine réthoricque* de Pierre Le Febvre dit Fabri, paru à

(1) Cf. André Chervel, *Les Auteurs français, latins et grecs, au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours,* Paris, INRP/Publications de la Sorbonne, 1986, en particulier Notes bibliographiques (1), (13), (59) et (68), p. 365 à 370.

(2) Il existe également des recueils d'orateurs grecs (p. ex. A. Auger, *Discours grecs choisis de divers orateurs,* Paris, 1788, 2 vol.), bien distincts des *Conciones graecae,* tirés, eux, des historiens, Hérodote et Thucydide principalement.

(3) *Conciones et orationes ex Salustii, T. Livii, Taciti et Q. Curtii historiis collectae,* de Joseph Naudet, trois éd. 1813, 1824, 1848, vingt-cinq réimpressions jusqu'en 1880 ; *Conciones, sive Orationes ex Salustii, Livii, Taciti, Q. Curtii et Justini historiis collectae,* de Ferdinand Colincamp, 1852, réimpr. jusqu'en 1878 ; *Conciones, sive Orationes ex T. Livii, Salustii, Taciti et Q. Curtii historiis collectae,* de Charles Gidel, 1862, réimpr. jusqu'en 1886.

(4) Brunetto Latini, *Li livres dou tresor,* édition critique par F. J. Carmody, San Francisco, 1948 ; la *Rectorique ou science du parler* occupe la troisième et dernière partie de ce « Livre du trésor » ; Jean Paulhan en a inséré quelques passages, en français modernisé, dans *Les Fleurs de Tarbes,* Paris, 1941.

Rouen en 1521, et divisé en deux livres, la « première » rhétorique étant celle de l'orateur et la « seconde » rhétorique celle du poète. Mais, comme l'indique assez le ton très libre des exemples (1), cet ouvrage est destiné à des adultes, grand public ou parlementaires, avocats, prédicateurs, candidats aux divers concours d'éloquence et de poésie. De la Renaissance au XIX[e] siècle, ceci restera vrai de la plupart des grands textes de référence rédigés en français (2).

Dans le cadre scolaire, les réformes de 1598 accompagnant l'édit de Nantes définissent, dans les collèges de l'université de Paris, un programme néo-cicéronien, très proche de celui que la *Ratio studiorum* d'Acquaviva instaure en 1599 dans les collèges de Jésuites, où le latin règne en maître, en principe du moins, et seulement jusqu'au début du XVIII[e] siècle. Dans sa version romaine de 1703, la *Ratio discendi et docendi* du P. de Jouvancy recommande aux régents d'introduire dans les classes la langue des élèves aux côtés du latin et du grec (3). Certes, dans le courant dit gallican, cette mesure avait été prise plus tôt, puisque dès 1688 *La Rhétorique ou l'Art de Parler* du P. Lamy, remaniant à l'usage des collèges de l'Oratoire *L'Art de Parler* de 1675, était venu compléter, en un nouveau *trivium* français, les deux grands ouvrages en français des MM. de Port-Royal, *La Grammaire ou l'Art de Parler* de 1660 et *La Logique ou l'Art de Penser* de 1662 (4). Mais s'il énonce ses préceptes rhétoriques en français, le P. Lamy les illustre tantôt d'exemples latins familiers dans les classes, comme ceux de l'*Énéide* de Virgile, tantôt d'exemples antiques, chrétiens de préférence, traduits en français, comme les prophéties d'Isaïe ou le *Poème de la Grâce* de saint Prosper, ami de saint Augustin. Dans son *Traité des Études* de 1726, Rollin en use encore de même : en dépit de Corneille, c'est à partir du texte latin de Tite-Live qu'il explique, en français, les beautés du combat des Horaces et des Curiaces, et les auteurs qu'il donne pour

(1) Par ex. : « Ymage : Talbot disait : si Dieu était gent d'arme, je serais pillard ; circonlocution : Monsieur Saint-Pol n'appelle pas les Romains sodomites mais il dit qu'ils habitent homme avec homme en tel usage qui est contre nature », Pierre Fabri, *Le Gran et vray art de pleine réthoricque*, [1521], Genève, Slatkine Reprint, 1972, fol. LXII.

(2) Citons *De l'esprit de Géométrie et de l'Art de persuader* de Pascal (1649), le *Discours sur le Style* de Buffon (1753), les six volumes des *Éléments de Littérature* de Marmontel (1787), les dix-huit volumes du *Lycée ou Cours de Littérature ancienne et moderne* de La Harpe (1799) ou *Le Livre des orateurs* de Timon (1836).

(3) D'après le P. de Dainville, *L'Éducation des jésuites*, Paris, Minuit, 1978, pp. 245-246.

(4) Anonyme en 1675, *L'Art de parler* du P. Lamy est attribué aux MM. de Port-Royal dans sa traduction anglaise de 1676 : *The Art of Speaking, written in French by Messieurs du Port-Royal, in pursuance of a former Treatise intituled the Art of Thinking, rendred into English* ([1676], Londres, Bennett, 1696).

modèles des deux plus grands genres d'éloquence sont, pour le barreau, Démosthène et Cicéron, et pour la chaire, saint Augustin, saint Cyprien et saint Jean Chrysostome.

À ma connaissance, le premier traité de facture scolaire qui, en changeant de destinataire, parvient à se sevrer tout à fait des classiques latins et grecs est, rédigé en 1746 par Gabriel-Henri Gaillard, *La Rhétorique françoise à l'usage des jeunes demoiselles, avec des exemples tirés, pour la plupart, de nos meilleurs orateurs et poëtes modernes.* Avec les sermons de Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon, les lettres de la marquise de Sévigné, le théâtre de Corneille et de Racine, les *Épîtres* et les *Satires* de Boileau, le *Télémaque* de Fénelon, les *Odes* de Jean-Baptiste Rousseau et les *Idylles* de Madame Deshoulières, *Alzire, Mérope,* la *Henriade* de Voltaire, et l'*Histoire des révolutions* (...) de l'abbé de Vertot, il rassemble un canon d'auteurs français promis à un long et bel avenir. À l'article « Éloquence » de l'*Encyclopédie,* en 1755, hormis l'apostrophe d'un « capitaine des premiers califes » à ses troupes musulmanes, Voltaire ne développe que deux exemples, tous deux français : le trait sublime qui troubla si fort l'assistance alors que Massillon prêchait *Sur le petit nombre des élus,* et, recomposée par l'historien Mézeray, la harangue du jeune Biron au futur roi Henri IV pour le dissuader de chercher refuge en Angleterre et lui enjoindre d'affronter la Ligue sur le sol de France ; convaincu, Henri IV remporta la victoire décisive d'Arques-la-Bataille. Or, c'est cette même année 1755 que paraît le premier recueil de discours français à l'usage de la classe de rhétorique ; il fallait pour cela que soit parvenu à maturité, et reconnu dans sa dignité, un corpus autonome d'orateurs français.

Le dernier recueil d'orateurs à l'usage des classes paraîtra en 1894. Entre ces deux dates, j'en ai retenu dix ; en plus du premier et du dernier, dont le choix m'a paru s'imposer, j'en ai sélectionné huit autres sur un critère majeur : que ce recueil se propose, dans son titrage ou sa préface, soit de « former les jeunes gens à l'éloquence », soit, plus modestement, d'« exercer les élèves à la narration ou au discours », ce qui m'a semblé un gage d'appartenance à la tradition rhétorique active. Or, la moitié seulement sont des recueils d'orateurs ; les autres représentent chacun un autre type de recueil s'assignant la même mission formatrice : le recueil de traits, le recueil de morceaux choisis, le recueil de corrigés et le recueil de copies modèles, parmi lesquels j'ai préféré les ouvrages « à succès », ayant bénéficié d'un fort tirage ou d'une grande longévité. Mon étude ne se veut donc pas quantitative mais qualitative : elle cherche à présenter moins un inventaire qu'une typologie des outils pédagogiques alors usuels visant la maîtrise du discours français, et à évaluer leur autonomie à l'égard des outils latins

correspondants. Aussi ai-je écarté deux grandes familles d'ouvrages : d'une part, les recueils, novateurs vers 1850, à maturité vers 1880, qui destinent leurs nombreux extraits à la seule explication de textes ; d'autre part, malgré leur intérêt intrinsèque et leur importance comme sources de la culture scolaire, les nombreux recueils explicitement adressés aux praticiens du barreau, de la tribune ou de la chaire, comme la vaste *Collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire en France* en seize volumes de MM. Clair, avocat, et Clapier, bâtonnier (1824), les remarquables *Leçons et modèles d'éloquence judiciaire et parlementaire* de Pierre Berryer (1836), ou le précieux sermonnaire de Mgr. Guillon (1837) : *Modèles de l'éloquence chrétienne en France après Louis XIV* (...) (1). Je m'en suis tenue strictement aux modèles d'éloquence à l'usage de la classe de rhétorique, auxquels j'ai tout de même joint, bien qu'il ait été donné en Sorbonne, le cours d'éloquence française de Villemain, car sa lecture était recommandée aux meilleurs élèves, des vétérans de rhétorique aux candidats à l'agrégation (2). On trouvera en annexe un tableau qui présente les principales caractéristiques des dix recueils.

1. Avant la Révolution

Le premier recueil de discours français pour les classes est dû à l'initiative de Gérard de Bénat, de l'Académie de Marseille ; la première édition, en deux volumes, a paru à Avignon, en 1755 ; la seconde édition, très augmentée, en quatre volumes, à Amsterdam, Paris et Marseille en 1760. Son titre, d'abord modeste : *Fragmens choisis d'éloquence. Espèce de rhétorique moins en préceptes qu'en exemples, également utiles aux Gens de Lettres & à tous ceux qui veulent se former à l'éloquence de la Chaire,* s'enhardit jusqu'à devenir *L'Art oratoire réduit en exemples,* trahissant une volonté de se substituer au traité de préceptes que les préfaces confirment sans ambages : « Cet ouvrage n'est pas hérissé de ces préceptes et de ces tropes qui sentent la poussière de l'école ; nous en avons réduit la distribution à un petit nombre de figures les plus connues et les plus usitées, très propres à donner de la force, de la chaleur et de l'agrément au discours » (1755, vol. I, p. XIX). C'est donc par l'exemple seul qu'il entend former à l'exercice du discours, visant moins les collégiens que tous ceux qui se

(1) Sur ces questions, voir Françoise Douay-Soublin, « Y a-t-il *renaissance* de la Rhétorique en France au XIX^e^ siècle ? », *in* S. Ijsseling et G. Vervaecke éds, *Renaissances of Rhetoric*, Leuven University Press, 1995, pp. 51-154.

(2) Voir sur ce point Eric Fauquet, « Des rapports entre l'étude de la rhétorique et les études latines au XIX^e^ siècle », *in* G. Cesbron et L. Richer éds, *La Réception du latin du XIX^e^ siècle à nos jours*, P.U. Angers, 1996, p. 159.

destinent à faire carrière, soit dans les lettres, soit dans l'Église. Le choix des auteurs cités correspond très exactement à cette double vocation, puisque l'on y trouve ès qualités une centaine d'hommes d'Église, dont les grands prédicateurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles devenus classiques, tels Bossuet, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue, La Rue, et surtout Massillon, longuement cité ; une cinquantaine d'académiciens de Paris et de province, comme Richelieu, Racine, La Bruyère, Fontenelle, Houdard de La Mothe, Duclos, Marivaux, Montesquieu, et le Voltaire du *Siècle de Louis XIV*, paru en 1751 ; et quelques représentants du Palais, avec les avocats Patru et Pellisson, les chanceliers Séguier et d'Aguesseau (1).

Quant aux passages cités, que la première édition appelle *fragments*, et la seconde *morceaux choisis*, ils atteignent parfois une ou deux pages, mais leur dimension usuelle est d'une dizaine de lignes, comme cette apostrophe de Bossuet à la ville d'Alger, d'ailleurs doublée d'une prosopopée, et tirée d'une évocation de la puissance maritime de Louis XIV :

« Avant lui, la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux mers ; maintenant on les voit couvertes, depuis le Levant jusqu'au Couchant, de nos flottes victorieuses, et la hardiesse française porte partout la terreur avec le nom de Louis. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la Chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance ; mais tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid, où il partage son butin avec ses petits. Tu rends déjà tes esclaves ; Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets, qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire, et nous verrons la fin de tes brigandages » (1755, vol. I, pp. 92-93).

En 1755, ces passages sont rangés sous treize rubriques successives : 1, les « compliments », adressés au roi, à la reine, aux princes, ou prononcés devant diverses académies ; 2, les « instructions » adressées au jeune prince ; 3, les « portraits », de Dieu et des hommes, qu'il soient typiques (la Cour, les Grands, le riche, le pauvre), ou historiques

(1) La seconde édition recourt à 155 auteurs : 107 sont présentés en leur qualité d'hommes d'Église, même s'ils sont académiciens, 46 en leur qualité d'académiciens, même s'ils sont ducs ou marquis, et 2 en leur qualité de chanceliers [gardes des sceaux]. Rappelons que le Palais [de justice] englobe les magistrats et les avocats alors qu'en principe le Barreau désigne spécifiquement les avocats.

(Cromwell, Louis XIV, Louis XV) ; 4, les « parallèles » (Condé et Turenne, Richelieu et Mazarin, Louis XIV et Louis XV, saint Ignace et Luther) ; 5, les « comparaisons » (le cœur de Turenne et le temple de Jérusalem) ; 6, les « peintures, images et descriptions » (les galériens, la peste à Marseille en 1720, quelques passages des Alpes, de multiples combats, sièges et naufrages) ; 7, les « narrations » (saint Louis à la croisade, le meurtre de Thomas Beckett, les Turcs à Vienne) ; 8, les « apostrophes » (à la ville d'Alger, aux Juifs, aux mânes de Colbert) ; 9, le « genre sublime », regroupant les sujets sublimes, tels le mépris du monde ou le néant de la grandeur, et les traits sublimes, lancés par Bossuet, Mascaron, La Rue, Massillon ; 10, le « genre pathétique », regroupant les sujets touchants – mort du Dauphin, adieux de Condé à son fils – et les traits attendrissants, dispensés par Bossuet et Massillon ; puis viennent, 11, et 12, les « exordes » et les « péroraisons » ; et en tout dernier lieu, 13, les « éloges des souverains », Louis XIV et Louis XV. En 1760 apparaît une rubrique supplémentaire, le « genre tempéré ou fleuri », et l'ordre des chapitres est modifié comme suit : « exordes, narrations, peintures, portraits, parallèles, comparaisons, apostrophes, genre sublime, pathétique, fleuri, péroraisons, compliments, instructions, éloges ». Hétéroclites en apparence, puisque semblent mis sur le même plan des genres, des figures et des divisions (exordes, péroraisons), ces notions laissent transparaître les offices, spécifiques ou partagés, de trois grands types d'orateurs d'Ancien Régime : l'homme de Cour déférant à l'étiquette, le prédicateur déployant la pompe des éloges funèbres et sermonnant les Grands, l'académicien historiographe narrant leurs exploits.

Néanmoins, à l'intérieur de chaque chapitre, un jeu subtil d'exemples contrastés et d'intertitres munis d'un ou deux termes critiques, permet bien de cerner, par intuition différentielle, des impressions stylistiques assez fines. Ainsi de ces deux passages des Alpes (1) qui se font suite (1755, vol. I, p. 329), où l'on voit la véhémence naître de la métaphore hyperbolique et la prolepse du nom propre créer un effet lyrique :

Passage des Alpes par le Prince de Conti, peint avec chaleur et véhémence. « Nos jeunes soldats se cramponnent à ces rochers inaccessibles. Il faut à chaque pas vaincre la nature, avant de combattre l'ennemi. Ils grimpent appuyés les uns sur les autres. Leurs armes pe-

(1) Il est probable qu'il y aurait moins de « passages des Alpes » modernes sans Hannibal et ses éléphants, moins de tempêtes sans le naufrage d'Énée à Carthage, moins de forêts sans l'évocation de Marseille dans la *Pharsale* de Lucain ; cette intertextualité avec le corpus latin classique est à la fois omniprésente et tacite.

santes sont moins un fardeau que des ailes. Le péril effrayant a des charmes qui les attirent. En vain leurs chefs veulent les retenir : le tonnerre menaçant de l'ennemi les entraîne. La voix de la gloire les rend sourds à celle du commandement. Ils s'ouvrent des routes inconnues. Ils domptent des rochers qui ne l'ont jamais été que par la foudre. Ce sont des aigles qui, du fond des vallées, s'élèvent à la cime des montagnes, des lions à qui rien ne résiste ; des vents orageux qui renversent tout ce qui s'oppose à leur fureur » (M. Le Beau (1)).

Le même fait, décrit avec une vivacité lyrique. « Des rochers entassés les uns sur les autres laissent à peine au soldat un sentier glissant et escarpé, où il ne peut ni avancer ni s'arrêter impunément. La route lui manque, le retour se ferme, le danger se multiplie. Il faut qu'il grimpe sur la pointe des rochers et se soutienne sur le versant des précipices. Conti l'anime ; rien ne l'arrête. Des citadelles s'élèvent jusqu'au ciel ; l'accès en est défendu par cent foudres d'airain, dont le bruit formidable se mêle aux éclats des tonnerres qui se forment et grondent sans cesse autour de ces montagnes. Il faut pénétrer à travers ces feux allumés de toutes parts. Conti marche le premier ; les soldats le suivent ; le danger disparaît. Le fer brille, le soufre s'enflamme, la mort se présente sous mille formes différentes ; elle gronde dans les airs, elle sort du sein de la terre, elle est sous leurs yeux, sur leurs têtes, autour d'eux. Il faut succomber ou vaincre. Conti s'élance : ils la méprisent, ils en triomphent » (Le Père Geofroy, jésuite (2)).

Tel est le contenu de ce premier recueil, propre à initier un jeune homme bien né à certains modes d'exercice de la parole lettrée qui, du compliment au trait sublime, ont cours dans la société où il est appelé à vivre ; la plaidoierie judiciaire y est peu représentée, alors qu'y sont privilégiés, par le nombre et le choix des exemples, avec quelques traits mémorables, le discours oral de l'orateur sacré et la narration écrite de l'homme de lettres historien. Ce faisceau de choix caractéristique du XVIII[e] siècle, illustré par des auteurs majoritairement contemporains du recueil, manifeste une sereine indépendance, aussi bien à l'égard de la théorie aristotélicienne des trois genres, judiciaire, politique, épidictique, qu'à l'égard de la tradition latine, puisque voisinent ici discours cités et discours recomposés.

(1) Charles Le Beau (1701-1778), professeur de rhétorique à Paris (collège des Grassins), était également secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) Le P. Geofroy (ou Geoffroy), professeur et prédicateur éminent, a publié des sermons, de nombreux discours latins et des *Exercices en formes de plaidoyers, prononcés par les rhétoriciens du collège Louis-le-Grand le 27[e] d'août 1756*, Paris, 1756.

Or aucun des recueils plus explicitement scolaires qui lui font suite ne reproduit exactement le même choix. Ils déploient dans trois directions différentes des aspects de l'éloquence que notre tout premier recueil avait tenus rassemblés : l'éloquence des traits mémorables, l'éloquence des narrations historiques, auxquelles viendront s'adjoindre les lettres et les discours recomposés, et l'éloquence enfin des discours de vive voix, dont la chaire est au XVIII[e] siècle le lieu d'exercice le plus prestigieux (1), suivie de près par l'Académie, et plus discrètement par le barreau, dont la présence va s'affirmer au XIX[e] siècle, et que rejoindra, dans un dernier temps, la tribune politique.

Précisons maintenant ce que contient un recueil de traits (genre populaire et pourtant recommandé dans les classes) en examinant l'un des plus répandus : *La Morale en action, ou élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives* (...). Il paraît pour la première fois à Lyon, en 1783, anonymement, mais le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier en attribue la paternité à Laurent-Pierre Bérenger et au P. Eustache Guibaud, deux Oratoriens (2), signalant d'ailleurs qu'en un ou deux volumes, cet ouvrage, « avec beaucoup de changements, se réimprime fort souvent » (3), ce que confirme l'examen des éditions (4). J'ai consulté une édition du XVIII[e] siècle (Paris, Périsse, 1790), déjà retouchée sur quelques points que signale son auteur (p. III), ainsi qu'une nouvelle édition, très remaniée, parue à Limoges, chez Barbou,

(1) Hugh Blair considère, dans ses *Leçons de Rhétorique et de Belles-Lettres* de 1783, que, si aucun orateur moderne ne peut égaler Démosthène et Cicéron, la France n'en est cependant pas loin avec Bossuet, Massillon, Bourdaloue et Fléchier pour la chaire, Patru, Cochin et d'Aguesseau pour le barreau ; et il explique « le style froid et uniforme » de l'Église d'Angleterre par le souci de se démarquer de l'excessive « ferveur » des « sectaires et des fanatiques » (trad. Quénot, Paris, 1821, t. II, pp.112-119).

(2) Bérenger a quitté l'Oratoire, et poursuit sa carrière enseignante dans les établissements séculiers, en particulier au collège d'Orléans.

(3) A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, 3[e] éd. 1882. vol. 3, p. 354.

(4) L'ouvrage est réimprimé à Lyon, chez Périsse, trois fois en 1785, 1787, 1789, et huit fois entre 1811 et 1861 ; à Paris, chez Moronval, une édition augmentée par Hocquart est réimprimée vingt fois entre 1824 et 1863 ; enfin à Amiens, chez Caron et Berquier, on compte cent trente-sept réimpressions entre 1810 et 1899. Au total, 160 réimpressions au XIX[e] siècle. Le collège de Riom acquiert l'ouvrage en 1787 : cf. Michel Bellot-Antony et Dany Hadjadj, « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat », *in* Jean Ehrard éd., *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII[e] siècle*, Paris, CNRS, et Oxford, Voltaire Foundation, 1993, p. 214.

en 1835 : *La Morale en action, ou choix de faits mémorables et anecdotes instructives* (...) (1).

Le recueil de 1790 se propose d'instruire les jeunes gens, « par une voie plus agréable et plus sûre que celle des préceptes, à marcher sur les traces glorieuses des beaux modèles qu'il leur présente » (1790, p. II). À la suite de Rollin, longuement cité dans la préface, il estime que l'essentiel dans l'éducation est de former « le coeur de la jeunesse » ; mais aux exemples antiques proposés dans le *Traité des Études*, il veut adjoindre des exemples modernes, plus propres à susciter l'émulation, et sans trop s'attarder aux hauts faits des rois et des princes dont l'imitation n'est pas à leur portée, il souhaite « offrir à ces citoyens des citoyens pour modèles » (1790, p. XXI). En voici un exemple :

Fermeté d'un Citoyen. « Le duc d'Orléans, régent de France, ayant ordonné la levée d'un nouvel impôt sur une province, et fatigué des remontrances d'un des députés des États de cette province, lui répondit dans un mouvement d'impatience : et quelles sont vos forces pour vous opposer à mes volontés ? que pouvez-vous faire ? Obéir et haïr, répliqua le député » (1790, p. 357).

S'il est clair que les prodromes de la Révolution française s'inscrivent en filigrane dans ces vertus citoyennes, les « faits mémorables » explicitement évoqués s'échelonnent, pour la partie moderne, des Croisades jusqu'en 1785 (2) et non jusqu'en 1789. Les passages qui les relatent, plus de cinq cents, couvrent parfois plusieurs pages, allant jusqu'à huit pour *La peste de Marseille,* où aux « funestes tableaux » succèdent les « traits de charité héroïque » de Mgr. de Belsunce et du commandant Langeron (1790, pp. 317-325) ; mais leur étendue est le plus souvent d'une demi-page, et peut se réduire aux quelques lignes d'une « belle réponse » :

« On vint avertir le duc de Longueville que plusieurs de ses voisins ne cessaient de chasser sur ses terres. Laissez-les faire, répondit-il ; j'aime mieux avoir des amis que des lièvres » (*Essais historiques sur Paris*, t. 3, 1790, p. 291).

(1) Les avatars de cette *Morale en action* entre 1783 et 1899 mériteraient sans doute une étude de contenu ; seule m'importe à l'heure actuelle la présence, insistante et tardive, en classe de rhétorique, de ce modèle de grandiloquence brève, soumise à l'idéal baroque du *multa paucis* [beaucoup de choses en peu de mots].

(2) Il s'agit du *Trait d'humanité d'un Mandarin, lors de la persécution contre les chrétiens de la Chine en 1784 et 1785* (1790, p. 373).

Ce recueil, qui comporte trois parties, plus une annexe, présente une double ordonnance. Attribuées par Barbier à Bérenger, les parties I et II, « recueil des faits mémorables des plus illustres guerriers », respectivement « de l'Antiquité » et « des temps modernes », égrènent alphabétiquement, depuis Abnégation, Activité, Adresse du corps, Adresse d'esprit, Affection, Amour du prochain, Amitié, Amour filial, Amour de la Patrie, Amour des Sciences.... jusqu'à Simplicité, Sincérité, Sobriété, Sociabilité, Tranquillité, Valeur, Vertu, Vivacité, Urbanité, Zèle, plusieurs dizaines de vertus (1), illustrées par de courts exemples non référencés, adoptant donc la disposition classique des *Selectae* (2). La troisième partie au contraire, *Manuel de la jeunesse (...) tiré de l'Histoire de France,* ainsi que l'annexe, réservée aux anecdotes étrangères (3), qui seraient l'œuvre du P. Guibaud, présentent, sans ordre apparent, des citations extraites d'une trentaine d'ouvrages historiques dont les auteurs et les titres sont mentionnés (4), les plus utilisés étant les tomes 7 à 12 de la *Vie des hommes illustres et des grands capitaines* de Brantôme, les *Histoires de France* du P. Daniel, de l'abbé Velly et de Villaret, l'*Histoire universelle* de d'Aubigné et les *Essais historiques sur Paris* de M. de Sainte-Foy ; c'est donc plutôt au *De Viris* ou aux *Narrationes* que l'on songe ici.

Le recueil de 1835 élargit son horizon vers la Nouvelle France et Saint-Domingue, multiplie les anecdotes étrangères – anglaises, allemandes, portugaises, espagnoles, italiennes, turques – avec la volonté affichée de cerner l'« esprit » de chaque nation, et promeut des vertus nettement moins belliqueuses qu'en 1790. Dans sa présentation, il renonce totalement à l'ordonnance par vertus qu'avait adoptée Bérenger,

(1) J'ai cité les dix premières et les dix dernières vertus modernes, qui sont au nombre de 91 ; la liste antique, légèrement différente, n'en comporte que 61, ce qui autorise tout de même bien des parallèles.

(2) Une confrontation textuelle précise s'imposerait avec les *Selectae* d'Heuzet.

(3) Déjà au 1er siècle de notre ère, les *Faits et dits mémorables* de Valère-Maxime *(Factorum et dictorum memorabilium libri IX)* relèguent en fin de chapitre les anecdotes étrangères.

(4) On y dénombre deux compilations : les *Tablettes et anecdotes historiques des Rois de France,* anonymes, et le *Dictionnaire historique portatif* de Ladvocat ; deux histoires de l'armée : la *Marine,* anonyme, et les *Amusements militaires* de Dupain ; six histoires de France : de Choisy, Daniel, Mézeray, Vaillant, Velly, Villaret ; deux de provinces : *Bretagne,* Dom Maurice et *Languedoc,* Dom Vaissette ; quatre de villes : *Paris* par de Sainte-Foy, *Marseille* par Guys, *Châlons* par Perry et *Soissons* par Dormai ; trois d'autres pays : *Provinces-Unies* par Le Clerc, *Révolutions d'Angleterre* par d'Orléans, *Histoire Universelle* par d'Aubigné ; huit d'hommes illustres : en plus des *Vies* de Brantôme, les *Croisades* de Mainbourg, *Duguesclin* de Paul Hay, *Charles V* de Choisy, *Bayard,* anonyme, le *Cardinal d'Amboise,* anonyme, *Turenne* de Ramsay, *Louis XIII* de Griffet et *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire ; enfin des lettres ou mémoires de Brantôme, Boursault, Pellisson, Mme de Sévigné, Molière et Voltaire.

pour s'en tenir à un simple kaléïdoscope d'« histoires édifiantes », d'« exemples frappants » et de « traits admirables », qui trahissent encore plus clairement qu'auparavant leur nature de « bons mots » et de « belles réparties ».

Ramenant par ce lien ténu la morale des héros vers des formes de langage séduisantes et denses, ces recueils d'anecdotes, où retentit parfois l'écho des florilèges baroques, continuent subrepticement de transmettre, à l'orée du XX^e^ siècle, une tradition des « prodiges » du discours, dénouant d'un mot les situations extrêmes, qui remonte au moins jusqu'aux « dits mémorables » de Valère-Maxime au premier siècle de notre ère. Elle contredit assez vivement l'éloquence construite, méditée, responsable, du *vir bonus dicendi peritus* que nos traités classiques revendiquent hautement après Caton, Cicéron et Quintilien, et que les recueils de longs discours complets chercheront à illustrer en langue française.

Comme propédeutique à l'exercice de la narration – puisque c'est à ce titre que *La Morale en action* se recommande dans les classes – le trait, comme la chrie, incite à partir du « mot de la fin » (par ex., « Vive Dieu, s'écriait Henri IV, s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même ») et à construire pour cette parole précieuse, pour cette pépite de discours direct, un écrin de discours indirect qui la mette en situation et fasse valoir son éclat (1). Inversement (2), la technique de l'amplification part de la situation (par ex., « Noé fait à sa famille le tableau des sentiments qu'il éprouva en sortant de l'arche, 2348 ans avant Jésus-Christ ») et invite, le plus souvent à l'aide d'une trame narrative nommée « argument » ou « matière », à la développer, soit à la troisième personne, et c'est la « narration », soit à la première personne, et c'est alors la « lettre », ou le « discours », selon que l'on s'adresse – fictivement – à une seconde personne absente ou présente. L'un ou l'autre de ces trois types de composition forme l'épreuve de « discours français » du concours général, de 1747 à 1794, puis de 1801 à 1904 (3), du concours d'entrée à l'École normale supérieure, de

(1) C'est aussi la technique mise en œuvre, aujourd'hui encore, par les bons conteurs d'histoires drôles ; et méditée de longue date. Cf. F. Callières, *Des Bons Mots et des bons contes*, Paris, 1692.

(2) Je schématise : en fait, il arrive aussi que soient fournies à la fois des indications sur la situation – Vergniaud à ses amis après la proclamation de la République (1792 après J. C.) – et des paroles intangibles à mettre en valeur : Liberté, Égalité, Fraternité. J'emprunte cet exemple, et celui de Noé, à Pierrot-Deseilligny.

(3) Cf. J. Champion, « Le concours général et son rôle dans la formation des élites universitaires au XIX^e^ siècle », *Revue française de pédagogie*, n° 31, avril 1975, pp. 71-82.

1816 à 1904 (1), et, pour partie, de la composition du baccalauréat, de 1853 à 1857, puis à partir de 1880 (2). Or comment préparer les élèves à cette épreuve, sinon en multipliant les devoirs d'entraînement, donc les sujets et les corrigés ? Pour emplir ce tonneau des Danaïdes, nos devanciers trouvent plusieurs solutions, trois d'entre elles donnant naissance à des recueils scolaires de « discours », souvent édités sous deux formes : pour l'élève les matières seules, les matières et les corrigés pour le professeur (3).

2. Les grands recueils classiques

Une première solution consiste à tirer une matière d'un texte existant, puis, après avoir fait composer l'élève, à lui donner comme corrigé le texte initial. C'est ainsi que Gourgaud, le professeur de rhétorique de Flaubert à Rouen, ayant lu le *Matteo Falcone* de Prosper Mérimée dans la *Revue de Paris* en 1829, en raconte les grandes lignes à son élève, qui note sur son cahier : « Un enfant joue dans les champs, il entend des coups de fusil. Un homme poursuivi arrive. Il le cache grâce à une pièce de monnaie. Ce même enfant, séduit par les promesses d'un garde, le livre. Matteo, le père de cet enfant, apprenant cette lâcheté le couche en joue et le tue ». Ce n'est qu'après avoir composé son propre *Matteo Falcone* que Flaubert sera autorisé à lire l'original (4). Or certains recueils destinés à la classe de rhétorique sont constitués de cette façon, comme le *Nouveau manuel complet et gradué de la composition française* d'Alphonse Fresse-Montval (1835), qui puise exactement aux mêmes sources que *La Morale en action* mais en sélectionnant, chez tous ces historiens, moins les fortes paroles que les événements remarquables. Pour *L'enlèvement de Stanislas-Auguste Poniatowski*, par exemple, il en énumère assez sèchement les diverses péripéties en une matière d'une vingtaine de lignes, puis il fournit le récit original du comte de Ségur, trois fois plus long et nettement plus élégant, à titre de « corrigé » (5).

---

(1) Cf. P. Albertini, « Le "développement français" au concours de l'École préparatoire en 1826 », *Histoire de l'éducation*, n° 46, mai 1990, pp. 135-154.

(2) Cf. C. Falcucci, *L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e^ siècle*, Toulouse, 1939.

(3) Par ex. Alphonse Fresse-Montval, *Nouveau manuel complet et gradué de la composition française. Matières* et *Nouveau manuel (...) de la composition française. Matières et corrigés*, Paris, 1835.

(4) Cf. J. Bruneau, *Les Débuts littéraires de Gustave Flaubert, 1831-1845*, Paris, 1962, pp. 53-68.

(5) *Nouveau manuel (...), op. cit.*, t. I, pp. 231-234. J'aurais pu retenir ce recueil caractéristique, mais j'ai préféré le seul qui soit souvent mentionné aujourd'hui, de façon souvent anachronique à mon avis, le Noël et Delaplace.

C'est dans cette perspective qu'il convient de replacer, pour en comprendre le mode d'emploi principal et le succès, le célèbre recueil de Noël et Delaplace, *Leçons Françaises de Littérature & de Morale ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles*, paru en deux volumes à Paris, chez Le Normant, en l'an XII (1804), puis chez Hachette, jusqu'en 1862. Leurs auteurs sont des pédagogues chevronnés, agrégés d'Ancien Régime : François Noël, l'un des trois inspecteurs généraux nommés par Bonaparte en 1802, est l'auteur de plusieurs dictionnaires (latin-français, de mythologie, de poésie) et, avec Chapsal, d'une *Nouvelle grammaire française* au succès imposant. Avec François Delaplace, professeur de rhétorique, puis d'éloquence latine à la Sorbonne, il publie un *Conciones poeticae* (1803) et des *Leçons latines de littérature et de morale* (1816), qui seront suivies de *Leçons anglaises* (1817-1819), *italiennes* (1824-1825), et *allemandes* (1827) (1). Officiellement recommandé en classe de rhétorique de 1809 à 1821, notre recueil assure donc la partie française d'une formation potentiellement polyglotte à l'éloquence et à la poésie.

Tirés des prédicateurs et des moralistes du XVII^e^ siècle, des innombrables gens de lettres du XVIII^e^ et de quelques écrivains contemporains puisqu'y figure l'*Atala* de Chateaubriand, paru en 1801, les morceaux choisis, allant d'un paragraphe à une ou deux pages, sont présentés de la même façon dans les deux volumes : I, éloquence ou prose et II, poésie ou vers ; à une différence près toutefois : le théâtre – en vers – étant placé du côté de la poésie, le second volume comporte une rubrique supplémentaire, les dialogues, qui n'apparaissent pas dans l'éloquence en prose. Celle-ci s'ordonne en huit rubriques successives : 1, les « narrations » (de Bossuet, la bataille de Rocroi ; d'Antoine-Léonard Thomas, les batailles navales de Duguay-Trouin ; de Bernardin de Saint-Pierre, un ouragan dans l'Océan Indien ; de Marmontel, une éclipse de soleil au Pérou) ; 2, les « tableaux » (de Lacépède, les régions glaciales ; de Chateaubriand, un nuit au Nouveau Monde ; de l'abbé Barthélemy, la vallée de Tempé) ; 3, les « descriptions » (de Jean-Jacques Rousseau, un lever de soleil ; de l'inépuisable Buffon, le rossignol, le chien, le cheval) ; 4, les « allégories », qu'illustre La Bruyère (la Faveur, la Disgrâce, la Coquetterie, la Galanterie) ; 5, les « définitions » (de Massillon, la vérité ; de La Rochefoucauld, l'amour-propre ; de La Harpe, l'homme de lettres ; du chancelier d'Aguesseau, l'esprit et la science) ; 6, la « philosophie morale et pratique » (Voltaire

(1) Ces leçons sont toutes ordonnées selon le même plan et portent en surtitre : *Cours de Littérature comparée*.

condamnant l'athéisme, Fénelon démontrant l'existence de Dieu, Florian faisant l'apologie de l'amitié et Jean-Jacques Rousseau celle de la simplicité) ; 7, les « discours et morceaux oratoires » (à travers Mézeray, le Maréchal de Biron à Henri IV, à qui, dans une circonstance critique, on conseillait de se retirer en Angleterre ; à travers l'abbé Raynal, un sergent écossais, aux Américains sauvages dont il est le prisonnier, pour se soustraire aux tortures de la mort) ; à ces discours recomposés succèdent de nombreux exemples d'exordes et de péroraisons ; 8, les « portraits » et les « parallèles » (des *Caractères* de La Bruyère, le riche Giton et le pauvre Phédon ; et, du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, Sully et Colbert, Corneille et Racine, Descartes et Newton).

On reconnaît là le type d'ordonnance – et bien souvent les textes mêmes – adopté par Gérard de Bénat pour le tout premier recueil de discours français ; Noël et Delaplace ont toutefois renoncé aussi bien aux « traits » qu'à l'étiquette d'Ancien Régime, substituant par ailleurs l'allégorie à la comparaison et introduisant une catégorie nouvelle, la « définition ». L'esprit philosophique serait donc à l'œuvre dans ce dernier détail ? Au vu des exemples, on mesure que la caractérisation morale reste le souci prédominant, comme dans cette « définition d'une armée », tirée de l'*Oraison funèbre de Turenne* par Fléchier et déjà citée par Gérard de Bénat :

« Qu'est-ce qu'une armée ? c'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie ; c'est une troupe d'hommes armés qui suivent aveuglément les ordres d'un chef, dont ils ne savent pas les intentions ; c'est une multitude d'âmes, pour la plupart viles et mercenaires, qui, sans songer à leur propre réputation, travaillent à celle des rois et des conquérants ; c'est un assemblage confus de libertins, qu'il faut assujetir à l'obéissance, de lâches, qu'il faut mener au combat, de téméraires, qu'il faut retenir, d'impatients, qu'il faut accoutumer à la confiance. Quelle prudence ne faut-il pas pour conduire et réunir au seul intérêt public tant de vues et de volontés différentes ? » (1804, vol. I, pp. 182-183).

On est loin cependant du catalogue de vertus, encensées par les recueils de traits sous une forme de prédilection unique, répétée à l'envi. Certes, les morceaux choisis par Noël et Delaplace sont édifiants ; mais ils sont aussi parfaitement adaptés aux différents types d'exercices exigés des collégiens, puisqu'ils sont riches à la fois en descriptions, tableaux et narrations, et en discours recomposés pouvant aisément servir de corrigés après avoir fourni une matière de quelques lignes. Le

maniement des allégories, définitions, parallèles et divers thèmes de philosophie morale et pratique, traités par paragraphes, permet d'ailleurs d'étoffer cette matière méthodiquement. Si la source du Noël et Delaplace est bien le Gérard de Bénat 1755, délesté des éléments trop marqués par l'Ancien Régime, son succès de 1804 à 1862 tient à son efficacité pour la production d'écrits scolaires normés. À ce titre, c'est aux *progymnasmata* antiques qu'il s'apparente de plus près, comme les autres recueils scolaires qui rivalisent avec lui pour la préparation à l'épreuve de discours.

Au lieu d'exploiter des textes existants, certains professeurs – c'est une deuxième solution – inventent leurs sujets et rédigent eux-mêmes matières et corrigés, offrant ensuite au public, ou plutôt à leurs collègues, des recueils de discours entièrement de leur main. C'est le cas des *Nouvelles Narrations françaises précédées d'exercices préparatoires* d'Auguste Filon, parues chez Hachette en 1826 et qui se maintiennent jusqu'en 1911. Ces exercices accompagnent des *Éléments de rhétorique française* (même éditeur, même année) qui se réclament de Hugh Blair et revendiquent ouvertement une conception de la rhétorique plus stylistique qu'oratoire :

« Cet ouvrage n'est pas composé sur le plan ordinaire des traités de rhétorique, dont l'objet spécial est de préparer des sujets pour le barreau, pour les tribunes politiques, ou pour la chaire évangélique ; j'ai fait en sorte qu'il résumât pour les élèves de nos collèges les préceptes de la rhétorique proprement dite, et en même temps qu'il offrît un traité complet de style aux jeunes gens des deux sexes qui, n'étant point destinés à devenir orateurs, ne doivent point faire usage de l'art de parler et d'écrire que dans les relations privées » (1).

Le discours public, avec les devoirs du citoyen comme électeur ou éligible, juré ou témoin, n'est pas tout à fait négligé, mais il tient peu de place auprès de ces deux grands arts privés que sont le style épistolaire – narrer des faits, exprimer une opinion, faire partager un sentiment – et l'art de la conversation : savoir écouter, savoir se taire, ne pas se contredire, parler sans pédanterie de ce qu'on sait, ne pas médire... la morale ici se fait quotidienne. L'existence de ces *Éléments* autorise le recueil d'exercices à « supposer connus, le choix des mots, l'arrangement de la phrase, et l'ordre de la composition » (2). Il se réduit donc, aussi bien pour les vingt-huit exercices préparatoires que

(1) A. Filon, *Éléments...* 3e éd., Hachette, 1839, Avertissement non paginé.
(2) A. Filon, *Nouvelles Narrations...* 3e éd., Hachette, 1841, Avertissement non paginé.

pour les trente-sept narrations, à l'énoncé d'un titre et d'un argument, suivi d'un corrigé ; mais leur auteur n'est pas peu fier de proposer là soixante-cinq sujets « entièrement neufs ». En fait, les sujets historiques, minoritaires il est vrai (14 sur 65), ont, comme *La peste de 1348, La navigation de Marie Stuart, La mort d'André Chénier, Le passage du Simplon,* un air de déjà vu, à l'exception peut-être de *L'émigration,* qui évoque le départ, en 1833, d'une famille allemande ruinée vers l'Amérique. Les sujets de pure fiction (51 sur 65), romanesques à souhait et prodigues en morts violentes (33 sur 51), renouvellent davantage le genre, rôdant volontiers aux frontières du fantastique, comme *L'anneau du Chartreux* dont l'atmosphère lugubre devait enchanter les lecteurs – clandestins – du *Moine* de Lewis :

Argument : « Le supérieur d'un couvent de Chartreux venait de mourir. Un jeune frère, qui l'avait vu mettre dans le cercueil avec un anneau d'or à son doigt, conçut le projet sacrilège de lui ravir ce trésor. Il descend, au milieu de la nuit, dans le caveau où le corps avait été déposé ; il ouvre le cercueil. On dira l'émotion dont il est d'abord saisi à la vue de ce vénérable Père, que la fraîcheur du caveau avait parfaitement conservé. Entraîné par une cupidité infernale, il prend la bague. Ensuite il referme la bière. Mais, lorsqu'après avoir enfoncé le dernier clou, il veut s'enfuir et regagner sa cellule, il se sent retenu par la manche de sa robe qu'il avait clouée par mégarde. Il ne réfléchit pas sur la cause de cet accident, et, frappé d'une terreur inexprimable, il expire à l'instant sur le cercueil » (1841, p. 110).

Invité à composer sur cet argument un peu modifié (1), le jeune Gustave Flaubert s'en donne à coeur joie, absolvant même en conclusion son *Bernardo,* ce profanateur avide et frénétique :

[...] « il avait vécu, car rêver, craindre, attendre, posséder à l'agonie, c'est vivre ; à lui comme à bien d'autres, sa richesse fut dans le tombeau, et ses espérances vinrent se briser sous un suaire de mort ».

Le corrigé d'Auguste Filon conclut, on s'en doute, sur une tout autre note :

[...] « quelques mois après, un religieux ayant succombé, tout l'ordre descendit dans le souterrain, et l'on trouva le frère qui avait disparu [...]. La manche de sa robe était clouée au cercueil ; [...] son visage, à

(1) Cf. Jean Bruneau, *op. cit.*, p. 61, à qui j'emprunte également les dernières lignes du devoir de Flaubert, citées p. 62.

demi desséché, gardait encore la trace d'une contraction violente et l'anneau d'or brillait à son doigt décharné » (1841, p. 113).

Non que ce dénouement précis ait été suggéré dès le départ : s'il est vrai qu'au niveau des exercices préparatoires, destinés plutôt à la classe d'humanités, la relation entre l'argument et le développement qui le multiplie par trois est d'une homothétie quasi grammaticale (1), ce n'est plus le cas en classe de rhétorique, et les corrigés des narrations sont riches en épisodes imprévus, voire imprévisibles. Ce qui est en revanche parfaitement prévisible, c'est le caractère rémunérateur et vengeur de la morale, qui ne laisse jamais longtemps l'innocence opprimée ni le crime impuni. Mais, parmi tant de drames, est-ce en définitive cette exigence de justice qui parvenait jusqu'à l'élève ? à lire Flaubert, on a sujet d'en douter.

À ces corrigés rédigés par le maître, certains professeurs préfèrent comme modèles – et c'est une troisième solution – les meilleures copies de leurs anciens élèves. Joseph-Victor Leclerc inaugure le genre en plaçant à la fin de sa *Nouvelle Rhétorique,* parue en 1822, officiellement recommandée en classe de rhétorique de 1822 à 1831 et rééditée vingt fois chez Delalain jusqu'en 1891, quelques discours, rédigés en 1815-1816 sur des sujets historiques, par ses meilleurs élèves du collège royal Charlemagne, parmi lesquels Jules Michelet (2). Une mine de copies modèles s'ouvre en 1825 avec la publication désormais régulière des annales du concours général (3) ; et, en 1833, Jules-Amable Pierrot-Deseilligny, proviseur du collège Louis-le-Grand, auteur en 1820-1822 d'un brillant *Cours d'éloquence* d'inspiration condillacienne, publie un *Choix de compositions françaises et latines* (...), que son fils puis ses successeurs, Wilhelm Rinn et Julien Girard, vont reprendre et augmenter trois fois, en 1846, 1859 et 1875. Je suis ici la troisième édition (Hachette, 1859) qui rassemble 261 compositions,

(1) Jean Molino en voit une retombée bénéfique dans « l'admirable *table des matières* du XIX^e^ siècle, faisant apparaître toutes les articulations logiques de l'ouvrage, du plus grand au plus petit argument ». Cf. « Quelques hypothèses sur la rhétorique au XIX^e^ siècle », *La Rhétorique au XIX^e^ siècle, Revue d'histoire littéraire de la France,* 1980, n° 2, p. 191.

(2) J'ai présenté ailleurs (*Renaissances of Rhetoric*, S. Ijsseling et G. Vervaecke éds, mentionné *supra*), les copies contrastées de Théry et de Michelet sur le même sujet : *Dion Chrysostome fait élire Nerva* (pp. 137-139).

(3) Les premières *Annales des concours généraux ou Recueil des discours latins, discours français et vers latins couronnés, en rhétorique, aux concours généraux de l'ancienne et de la nouvelle université* (Paris, 1825) contiennent un choix de copies de 1751 à 1788, puis de 1805 à 1825 ; la publication régulière en est ensuite assurée par Hachette jusqu'en 1830, puis par Delalain, imprimeur officiel de la Sorbonne, jusqu'en 1903.

167 en latin et 94 en français. Plus nombreux, les sujets latins sont aussi plus variés puisqu'ils comportent, outre les vers latins où s'illustra, sous Pierrot-Deseilligny, le jeune Charles Baudelaire, des lieux communs : « *Non minor magistratus quam bellatoris gloria* [la gloire du magistrat n'est pas moins grande que celle du guerrier] », et des parallèles : de Démosthène et de Cicéron, de Romulus et de Numa, qui ne se retrouvent pas dans la partie française.

Les sujets français se ramènent à trois types, les narrations et scènes (12 sur 94 : les hommes après le déluge, Jérémie sur les ruines de Jérusalem, les Goths dans Athènes, conversion de saint Augustin, prédication de la première croisade) ; les lettres (30 sur 94 : Pétrarque à un savant de ses amis, Barthélemy de Las Casas à l'empereur Charles-Quint en faveur des Indiens, Henri IV à Sully, Fénelon à Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes) ; et les discours (52 sur 94, les uns d'histoire ancienne : Solon propose aux Athéniens d'abolir les lois de Dracon, Périclès défend Phidias et Anaxagore ; les autres d'histoire moderne : Charles Martel aux Français avant la bataille de Poitiers, éloge funèbre de Duguesclin, un vieillard maure à Isabelle la Catholique, Savonarole à Charles VIII, Pitt au Parlement d'Angleterre contre la guerre en Amérique, Vergniaud à ses amis après la proclamation de la République). Tous historiques, les sujets se répartissent équitablement en un tiers pour l'histoire ancienne (31 sur 94), un tiers pour l'histoire de France (32 sur 94), un tiers pour l'histoire des autres pays (31 sur 94). Quant aux vertus exaltées, aux coutumières vertus royales, comme la vaillance, la clémence, le goût des lettres, l'amitié, se joignent désormais, issues des Droits de l'Homme et du Citoyen, des exigences nouvelles, la liberté de conscience et de parole, la tolérance, la résistance à l'oppression, et le protestant comme figure du juste persécuté s'inscrit comme un reproche dans le quart des sujets d'histoire de France (8 sur 32).

Les matières sont de format variable ; une « Lettre d'un protestant au chancelier Letellier, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes (1685 après J.C.) », d'une âpre amertume, « a été faite sans autre matière que cette indication » (1859, p. 313) ; ailleurs au contraire sont fournies, en plus des habituelles circonstances historiques, des paroles qu'il est bien venu de citer, si bien que le discours tend au commentaire de trait, mais avec toute l'onction des homélies sur l'Évangile, alors en plein renouveau (1). En voici un exemple :

(1) Accompagnant le retour des Pères de l'Église et rapprochant de fait les prédications catholique et réformée ; cf. Frank-Paul Bowman, *Le Discours sur l'Éloquence sacrée à l'Époque romantique*, Genève, Droz, 1980.

Matière. « Benjamin Franklin mourut le 17 avril 1790. Il était âgé de quatre-vingt-quatre-ans. On trouva dans son testament la disposition suivante : Je lègue au général Georges Washington, mon ami et l'ami de l'humanité, le bâton de pommier sauvage dont je me sers pour me promener. Vous supposerez une lettre de son ami, le docteur Jones, qui apprend au général la mort de Franklin, et lui fait part de cette dernière disposition ».

Le développement annonce et décrit la mort de Franklin dans un premier paragraphe, puis aborde la disposition du testament dans un second paragraphe, que voici (1859, p. 338) :

« Ce matin, nous sommes retournés à la maison où reposait encore le corps de notre ami : on a ouvert son testament et nous y avons trouvé la disposition suivante : je lègue au général George Washington, mon ami et l'ami de l'humanité, le bâton de pommier sauvage dont je me sers pour me promener. Je ne saurais vous dire, monsieur le général, combien nous avons été émus à ce trait si délicat de l'amitié qui a toujours uni deux nobles coeurs. Franklin qui jugeait de votre âme par la sienne, et qui avait raison, sentait quel prix vous attacheriez à ce dernier gage d'une affection si constante ; il sentait que, si quelque chose pouvait vous consoler de sa perte, c'était de toucher sans cesse ce bois où vous l'aviez vu s'appuyer tant de fois, ce confident de ses secrètes rêveries pendant ses promenades, ce reste de lui qui chaque jour parlerait de lui, chaque jour vous ferait pour ainsi dire vivre avec lui. Ce que Franklin ne sentait pas, monsieur le général, tant il s'appréciait peu lui-même, mais ce que sentira toute l'Amérique, c'est que cette simple ligne du testament d'un grand homme, est pour vous la plus belle des récompenses, la seule peut-être qui soit à la hauteur de vos vertus ».

À lire ces copies, on est plutôt surpris par leur variété, beaucoup plus grande que celle des recueils d'une seule main, fût-elle professorale ; le choix des phrases reproduites et des phrases amplifiées, le volume de l'amplification qui peut varier du simple au double, le nombre de paragraphes, l'ordre d'apparition des épisodes suggérés, les épisodes ajoutés, le choix des figures de prédilection, prosopopée, comparaison, antithèse, et le ton général adopté, enjoué ou pathétique, solennel ou bonhomme, tous ces détails stylistiques révèlent une marge de manœuvre non négligeable et confèrent à chacune de ces copies sa personnalité. Ainsi, ce sont en définitive les collégiens eux-mêmes, les plus brillants du moins, rivalisant pour un prix au concours général, un bon rang à l'École normale supérieure, qui fournissent, en vase clos, les discours modèles.

3. Les recueils de discours

Contre cette puérilisation de la rhétorique, qui fait du mot *discours* le nom d'une épreuve scolaire, va se constituer lentement, en langue française, une autre famille de recueils qui entend par *discours* le seul discours d'orateur, l'exercice de la parole publique. Le premier recueil qui, à ma connaissance, exprime cette protestation est anonyme ; il a pour titre *Manuel du rhétoricien ou choix de discours de Bossuet, Fléchier, Massillon, D'Aguesseau, Thomas, etc. pour les exercices de la classe de Rhétorique sur l'Éloquence française.* Il paraît à Paris, chez Le Normant, en 1810, avec l'intention affichée, « en offrant dans nos écoles un nouvel attrait à l'étude de l'éloquence française, [de] la rendre enfin, non seulement égale, mais supérieure en force, comme elle doit l'être, à celle de l'éloquence latine » (1810, p. VII). Tournant résolument le dos à la pédagogie des morceaux choisis, ce recueil se propose de rivaliser avec la tradition rhétorique latine dans ce qu'elle lui semble avoir de meilleur : « le *Cicéron des classes* et le *Conciones*, voilà, pour se former à l'éloquence latine, toute la bibliothèque du rhétoricien » ; et cette bibliothèque est suffisante : « c'est à cette riche et précieuse ressource, qu'il a toujours dû, qu'il devra toujours ses plus brillants succès » (1810, p. V). Ce premier *conciones* français, qui s'apparente d'ailleurs plutôt au recueil d'orateurs grecs et au *Cicéron des classes* qu'au *Conciones* latin, rassemble donc, en quinze discours intégralement cités (1) – huit pour l'éloquence sacrée, sept pour l'éloquence profane – ce que nos orateurs « de la Chaire, des Académies, du Palais », ont produit de plus beau « sous le double rapport du talent oratoire et de l'effet moral » (1810, p. VII).

Viennent d'abord six oraisons funèbres, trois de Bossuet (Henriette d'Angleterre, 1669, Madame, duchesse d'Orléans, 1670, le prince de Condé, 1687), une de Mascaron (M. de Turenne, 1675), deux de Fléchier (M. de Turenne, 1676, M. de Montausier, 1690) ; puis deux sermons de Massillon : la *Bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat,* éloge paradoxal de la pitié et de la paix, et, tiré du *Petit Carême* de 1719, le *Discours sur l'humanité des Grands envers le peuple,* qui mit en larmes le futur Louis XV, âgé de neuf ans, et dont le passage suivant déchaîne à cette époque l'enthousiasme ou la polémique (2) :

(1) Seul l'interminable *Éloge de Marc-Aurèle* d'Antoine-Léonard Thomas est abrégé par endroits.

(2) Certains recueils lui préfèrent « La guerre est divine... », de Joseph de Maistre. Cf. Charles Leroy, *Lectures graduées et leçons pratiques de Littérature et de Style*, Paris, 1876, p. 201.

« Non, Sire, ce n'est pas le rang, les titres, la puissance, qui rendent les souverains aimables ; ce n'est pas même les talents glorieux que le monde admire, la valeur, la supériorité du génie, l'art de manier les esprits et de gouverner les peuples : ces grands talents ne les rendent aimables à leurs sujets qu'autant qu'ils les rendent humains et bienfaisants » (1810, p. 232).

Pour l'éloquence profane, celle du Palais est représentée par deux discours d'ouverture des audiences prononcés par le chancelier d'Aguesseau : *Sur l'union de la philosophie et de l'éloquence* (1695) et *Sur l'indépendance de l'avocat* (1697) ; les cinq autres discours appartiennent à l'éloquence académique, avec deux discours primés : de Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les Sciences et les Arts* (prix de l'académie de Dijon, 1750), et du Père Guénard, jésuite, *Discours sur l'esprit philosophique* (prix de l'Académie française, 1755) ; deux éloges d'Antoine-Léonard Thomas (*Éloge de Duguay-Trouin,* 1736, *Éloge de Marc-Aurèle,* 1744) ; et un discours de réception à l'Académie française, celui de Buffon *Sur le Style* (1753).

Ainsi s'affirmait, contre un courant narratif empruntant aux historiens des harangues recomposées, un courant proprement oratoire, proposant à l'imitation des jeunes gens des discours « réels », tels qu'il pouvait s'en prononcer dans la société française, en divers lieux d'exercice de la parole publique. Cependant ses références, puisées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, demeuraient désuètes ; pour s'imposer au XIX^e^ siècle, il lui fallait s'ouvrir aux orateurs contemporains.

Pour les prédicateurs, cette tâche est menée à bien, quoique sur un mode pessimiste, par les trois volumes de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* du cardinal Maury, député du Clergé sous la Révolution, exécuteur du Concordat sous l'Empire, qui, en 1810, refond et augmente considérablement un premier *Discours sur l'éloquence de la chaire*, de 1777. La cause de la décadence de l'éloquence sacrée qu'il observe autour de lui dans la France napoléonienne, Maury la place dans le tour moral et social qu'a pris la prédication depuis le *Petit Carême* de Massillon, et c'est un retour à l'éloquence théologique de Bossuet qu'il conseille à ses contemporains, sans grande illusion toutefois. Pour les avocats, dont l'ordre, dissous par la loi Le Chapelier de 1791, est reconstitué en 1806, et la formation rénovée en 1809 par les « conférences d'exercice », paraît en 1824 un trésor de plaidoieries, classiques et récentes, avec le recueil de Clair et Clapier, déjà signalé. Mais pour les orateurs politiques, l'expérience de la Révolution française, assimilée à la Terreur, fait obstacle à leur intégration, et la première étude importante qui leur soit consacrée en France, *De l'Éloquence politique et de*

son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, de Pierre-Sébastien Laurentie, n'exprime en 1819 qu'horreur pour le procès de Louis XVI et mépris pour la Convention, ses « fureurs » et ses honteux « moyens de tromper le peuple avec peu d'éloquence » (p. 407). Pour qu'un cours d'éloquence française admette de plein droit et propose à l'admiration des jeunes gens quelques orateurs politiques, il faut attendre Villemain (1790-1870) et son *Tableau de la Littérature au XVIII^e siècle*, qui consacre dix leçons (sur soixante-deux) à l'éloquence politique et judiciaire chez les modernes.

Parangon de l'« orateur universitaire » (1), non dénué d'expérience politique, académicien en 1821, député de 1820 à 1822, pair de France de 1834 à 1844 et ministre de l'Instruction publique, le littéraire Abel-François Villemain forme, avec l'historien François Guizot et le philosophe Victor Cousin, le célèbre « triumvirat de la Sorbonne », à son apogée en 1828-1830. Les tonnerres d'applaudissements, les visites d'hommes illustres, l'atmosphère fiévreuse de son *Cours d'éloquence française*, où, aux dires de Sainte-Beuve, « les jeunes gens brillaient d'étincelles et de larmes », ont été souvent décrits, avec enthousiasme ou dédain (2). Captées par les sténographes, aussitôt publiées en fascicules qui gagnaient la province et l'étranger – Goethe, l'*Edinburgh Review*, la *North-American Review* de Boston, y étaient abonnés – ce sont ses leçons des années 1828-1830 qui, revues et coordonnées, ont donné naissance au *Tableau de la Littérature au XVIII^e siècle* (3).

Dans une vaste trame narrative, déployant les influences de l'Angleterre sur la France puis de la France sur l'Allemagne et l'Italie, souvent entrecoupée de longs rapprochements avec l'Antiquité grecque et latine, Villemain, qui se pique de ne jamais parler ni de « romans », ni des « vivants », ni de ce qui est « trop connu », aborde, dans ses trois premiers livres, trois genres d'écrits : la littérature, prose (4) et poésie, l'histoire et la critique, et dans son quatrième livre, de facture sensiblement différente, deux grands genres oratoires, la tribune et le barreau. Pour les écrivains, pris isolément ou par couples de contraires (les deux

(1) « Villemain a été le type achevé de l'orateur universitaire d'avant 1850, intelligent, érudit, agréable, solide, mais d'un esprit plus large que profond », *Grand Dictionnaire Larousse*, éd. Augé, 1901, art. « Villemain ».

(2) Voir Jean Malavié, « Les grandes heures de la Sorbonne sous la Restauration : le cours d'éloquence française de Villemain », *L'Information historique*, n° 2, mars-avril 1976, pp. 59-73.

(3) Paris, Pichon et Didier, 1828-1829, treize fascicules, et 1829-1830, treize fascicules ; puis Paris, Didier, 1840, quatre volumes, onze réimpressions jusqu'en 1882.

(4) Newton en fait partie, tout roman en est exclu : c'est encore une littérature d'idées, ou d'apparat ; et rappelons que la poésie englobe le théâtre.

Chénier, Madame de Staël et Joseph de Maistre), Villemain évoque, en de longs développements, leur vie, de préférence aventureuse, et leur œuvre, qu'il raconte brillamment sans la citer (1) – « relisez-le, Messieurs... » formant l'un de ses leitmotive favoris – avant de l'apprécier en termes d'intelligence, d'élégance, d'originalité. Pour les orateurs au contraire, les citations abondent, longues, intégrales quelquefois, opposant régulièrement les adversaires d'un même débat, dans des circonstances historiques assez bien précisées pour qu'apparaissent clairement les enjeux des conflits et leur portée générale ; aussi ces dix leçons sur l'éloquence forment-elles, en deux cents pages (1854, t. IV, pp. 75-287), un véritable recueil de discours modernes.

Or, pour rivaliser avec la tribune antique, à l'exception de Mirabeau (t. IV, pp. 150-174), Villemain ne fait pas appel aux orateurs politiques de la Révolution française : « il faudrait retracer de trop sanglants souvenirs » (t. IV, p. 173) ; en libéral conséquent, il emprunte à l'Angleterre les modèles d'éloquence qu'il juge utile de diffuser en France en 1828, tel le second Pitt, admirable à ses yeux, même lorsqu'il est l'adversaire de notre pays :

« Au milieu de ces luttes orageuses et régulières d'une liberté appuyée sur la loi, il a paru un des plus grands athlètes de la parole, il a été le ministre dirigeant de l'Europe ; il a montré tout à la fois la supériorité du génie parlementaire sur les conseils des rois absolus, et la force d'un État libre contre un peuple en révolution. Parlant de l'éloquence moderne, pouvais-je oublier un si grand exemple ? pouvais-je méconnaître le génie d'un homme qui a régné par la parole, ce qui vaut mieux, quoi qu'on en dise, que de régner par la censure et par le sabre ? (Applaudissements) » (t. IV, p. 228).

Il choisit donc cinq grands débats ayant agité jusqu'à la véhémence le Parlement anglais : l'indépendance des colonies d'Amérique et la formation des États-Unis, l'implantation britannique en Inde, la conduite à tenir vis-à-vis de la France révolutionnaire puis napoléonienne, la liberté de conscience et l'émancipation juridique des catholiques d'Irlande, enfin l'abolition de l'esclavage dans les colonies ; et, sur ces questions politiques majeures, il se contente de mettre en scène, ponctuant d'approbations leurs discours – « je vais citer, traduire, admirer » (t. IV, p. 75) – les affrontements oratoires de la « grande pléiade britannique » (t. IV, p. 91) : Chatam, Burke, Fox, Sheridan, Pitt.

(1) Il lui arrive cependant de retraduire, du grec, du latin ou de l'anglais, un passage controversé, comme l'épilogue théologique des *Principia* de Newton (t. II, pp. 92-95) qu'il reproche à Voltaire d'avoir falsifié.

Le procès d'un gouverneur de l'Inde déféré pour exactions devant les chambres et quelques affaires de liberté de la presse, dont la défense de Pelletier poursuivi pour complot à Londres par Napoléon, forment, avec la grande figure d'Erskine, le volet judiciaire de ce tableau, tout britannique. Or c'est la première fois (1) que, sans le secours de la chaire chrétienne, l'éloquence moderne ose se prétendre l'égale de l'éloquence antique, par l'importance des causes débattues et par l'idéal de liberté qui l'anime ; et c'est cet engagement-là que les étudiants de Villemain saluaient avec ferveur :

« Ainsi, l'étude de l'éloquence, loin de nous ramener à la méditation des formes littéraires, comme l'ont voulu les rhéteurs, nous précipite, nous enfonce, plus que nous ne voudrions, dans tous les souvenirs de l'histoire politique et morale qui en est l'âme et la vie » (t. IV, p. 17).

Une fois ces différents tableaux tracés par leurs spécialistes respectifs, il ne restait plus qu'à les assembler pour former un Panthéon d'orateurs modernes digne de rivaliser avec l'Antiquité. C'est à quoi s'emploie un vaillant compilateur, l'abbé Marcel, avec un recueil de 1500 pages, chef-d'œuvre du coupé-collé, qui porte un titre interminable : *Chefs d'œuvre de l'Éloquence française*, ou *Choix de Discours de (...)*, suivi de l'énumération des auteurs. Je me réfère à la seconde édition (2), en deux volumes, l'un d'éloquence sacrée, l'autre d'éloquence profane, parus en 1830, simultanément à Lyon et à Paris. En 1834 paraît chez Hachette une édition en trois volumes : I, la Chaire, II, le Barreau, III, la Tribune et l'Académie. La Tribune ne ferait-elle pas recette ? Seuls les deux premiers sont réimprimés en 1838, puis le premier seulement, la Chaire, en 1843 et 1854. Après cette date, l'abbé Marcel passe à la littérature avec quatre volumes de morceaux choisis, chez Delalain : *Chefs-d'œuvre classiques de la littérature française*, 1856-1862. Or le signataire de ces imposantes compilations explique dans un *Petit essai sur l'enseignement de la Rhétorique* (Hachette, 1832) que tant de longs exemples ne visent pas à remplacer les préceptes mais à offrir au contraire à « l'excellente méthode des analy-

(1) En France, tout au moins ; Villemain élabore-t-il vraiment son recueil lui-même à partir des archives parlementaires, comme il le laisse entendre, ou suit-il un prédécesseur anglais ? Je l'ignore à l'heure actuelle.

(2) La première est ignorée de la Bibliothèque nationale ; il pourrait s'agir du recueil anonyme de 1810.

ses » (1) un support abondant et varié, l'admiration éclairée devenant le meilleur stimulant d'une imitation réglée :

« La lecture, l'analyse surtout des grands orateurs, en montrant l'application des préceptes, en fait mieux sentir les effets, initie à tous les secrets de l'art, donne une juste idée du pouvoir de l'éloquence, élève l'âme, et y excite une noble émulation » (1832, p. V).

La structure du recueil est d'une grande régularité ; l'abbé Marcel ayant par ailleurs la modestie de citer ses sources, il nous est facile de saisir la distribution des différents apports. Les genres déterminent la division majeure : éloquence sacrée/éloquence profane, elle-même subdivisée en trois, le genre judiciaire, le genre politique, le genre académique ; en tête de chacune de ces quatre grandes parties, une idée du genre est fournie par quelques pages tirées de Rollin, Marmontel, La Harpe, Blair ou Villemain. Puis viennent les orateurs, en assez petit nombre (23). Dans chacun de ces quatre genres, le choix opéré par l'abbé Marcel reproduit, pour l'essentiel, le choix d'un recueil antérieur : 1, pour l'éloquence de la chaire, l'*Essai* de Maury, 1810 ; 2, pour l'éloquence académique, le recueil anonyme de 1810 ; 3, pour l'éloquence judiciaire, la *Collection* de Clair et Clapier, 1824 ; 4, pour l'éloquence politique, le *Cours d'éloquence* de Villemain de 1828.

Cependant, contrairement au recueil de 1810, chaque orateur académique (2) n'a plus droit ici qu'à un seul discours complet, alors que dans les autres genres, chacun s'attribue deux ou trois discours, mémoire ou réplique, cinq pour Chatam, six pour Mirabeau, huit pour Bossuet ; les quatre genres sont d'ailleurs inégalement servis : 127 pages pour l'Académie, 232 pour la tribune, 423 pour le barreau et 784 pour la chaire. D'autre part, le recueil anonyme de 1810 se bornait à fournir le texte des discours, alors que l'abbé Marcel consacre à chaque orateur une brève notice introductive, et, quand c'est nécessaire, place en tête de chaque intervention des éclaircissements sur les questions débattues, comme les développements de la guerre d'Amérique à laquelle s'oppose lord Chatam, ou les revirements des affaires Sirven et

(1) On « explique » un morceau choisi mot-à-mot avant d'en récapituler les caractéristiques essentielles ; on « analyse » un discours en en donnant le plan par paragraphes, au moyen d'intertitres ; sur ces techniques, voir Augustin Gazier, *Traité d'explication française, méthode pour expliquer littéralement les auteurs*, 1880, ou Gustave Allais, *Esquisse d'une méthode générale de préparation et d'explication des auteurs français*, 1884.

(2) Bien qu'il ait été prononcé à l'ouverture des audiences du Parlement en 1695, le *Discours sur l'union de la philosophie et de l'éloquence* du chancelier d'Aguesseau est tenu pour académique.

Calas, que plaident Loyseau de Mauléon et Élie de Beaumont, et que la postérité a retenues seulement à travers les pamphlets de Voltaire. Le tout emprunté aux mêmes sources ou à quelques autres : si Maury, cardinal, introduit les sept prédicateurs, c'est M. de Lacretelle qui introduit Maury, encore abbé et député, tandis que Chateaubriand s'introduit lui-même grâce à la préface de ses *Ouvrages politiques.* Chacun des orateurs académiques en trouve un autre pour prononcer son éloge : Villemain pour d'Aguesseau, Maury pour Guénard, La Harpe pour Thomas, Condorcet pour Buffon, et Bernardin de Saint-Pierre pour Jean-Jacques Rousseau. Il arrive enfin que certains discours soient suivis de brefs jugements critiques, eux aussi empruntés ; il s'agit le plus souvent de mises en garde, comme celle de La Harpe, trouvant que, dans l'*Éloge de Marc-Aurèle* d'Antoine-Léonard Thomas, « quelques phrases manquent de justesse et de naturel » (t. II, p. 701), ou celle de l'abbé Maury, estimant que « dans son éloquent plaidoyer contre les sciences et les lettres », Jean-Jacques Rousseau « fait entendre de sublimes accents, toutes les fois qu'il ne prostitue point son éminent mérite oratoire à la versatilité du paradoxe » (t. II, p. 758). Tous les éléments d'un commentaire de texte oratoire, voire d'une dissertation critique (1) sur un corpus d'orateurs, se trouvent ainsi réunis.

Avec le recueil de l'abbé Marcel, les professeurs de rhétorique disposent donc pour la première fois, en 1830, d'un outil de travail complet pour l'étude de l'éloquence française dans les quatre genres où s'exerce alors la parole publique. Il représente un moment d'équilibre précaire entre le respect de la chose dite, citée intégralement ou du moins généreusement, et le souci d'en éclairer la compréhension par des notices et des jugements : le recueil anonyme de 1810 livrait des discours nus de tout commentaire. Venant après l'abbé Marcel, le recueil de l'abbé Henry en 1848 va encore améliorer les procédés d'exposition et d'éclaircissement, mais au détriment de la citation directe, qui s'amenuise ou se raréfie.

4. Vers l'histoire littéraire

L'abbé Henry, directeur à La Marche dans les Vosges d'un collège religieux réputé et grand fournisseur d'aide à la prédication (2), rassemble pour l'enseignement de l'éloquence – et parallèlement de la

(1) Elle apparaît à l'agrégation en 1832. Cf. André Chervel, *Histoire de l'agrégation*, INRP-Kimé, 1993, p. 217.

(2) Cf. *Les Magnificences de la religion. Répertoire de la prédication,* 1859-1883, 71 volumes.

poésie – deux recueils corrélés, sous le titre de *Précis,* un volume de courts extraits à mettre entre les mains des élèves et « destiné à être appris par cœur » (1855, t. I, p. VII), et sous le titre d'*Histoire,* déposés à la bibliothèque du collège comme livre de lecture, six volumes de discours et de portraits d'orateurs, allant de l'Antiquité à nos jours.

L'auteur lui-même semble particulièrement fier du tome II consacré aux Pères de l'Église :

« Quant au second livre, quoique le sujet en soit très intéressant par lui-même, il a été presque entièrement inconnu jusqu'alors dans les classes de rhétorique. Dans un grand nombre de collèges et même de petits séminaires, les études, en ce qui concerne l'Antiquité, sont encore entièrement profanes. Les élèves, grecs et romains exclusivement, connaissent Cicéron et Démosthène ; mais ils n'ont que peu d'idée des grands hommes qui ont défendu l'Église pendant les siècles de persécution, ou qui ont annoncé ses dogmes et sa morale avec tant de génie dans le IV^{e} siècle » (t. I, p. VIII).

Mais les comptes rendus de presse, insérés dans la troisième édition, vantent surtout le tome V :

« Ce volume est entièrement consacré à l'éloquence politique ; et celle qui a rapport à la religion, l'auteur l'a désignée sous le titre d'*Agitation catholique.* Depuis Mirabeau jusqu'à M. de Montalembert, la liste de nos orateurs politiques est longue et fournie. Maury, Robespierre et Danton, Vergniaud, Foy, Benjamin Constant, Laîné, Thiers, Guizot, Berryer, Dupin, Lamartine occupent une grande et haute place dans nos luttes parlementaires. Tout cela est l'histoire de notre temps et on la suit toujours avec le feu des passions qui vieillissent mais ne s'éteignent pas (*La Voix de la Vérité*) » (t. I, p. XII).

De cette monumentale *Histoire de l'éloquence (...),* parue à La Marche chez l'auteur en 1848 et réimprimée quatre fois jusqu'en 1866, nous retiendrons quant à nous, dans la troisième édition de 1855, les tomes V et VI, qui forment un recueil de discours français comparable à ceux que nous venons d'étudier. Le nombre des orateurs y est porté à cent un, Napoléon et cent civils (28 prédicateurs, 11 académiciens, 17 avocats et 44 hommes politiques), dont ceux de la Révolution et les futurs acteurs de 1848 ; les lieux d'exercice de la parole se diversifient, puisque le champ de bataille, les meetings monstres (1) et la presse en-

(1) En 1843, O'Connell rassemble pacifiquement un million de personnes ; arrêté, emprisonné, puis acquitté par la chambre des lords en 1844, il perd l'audience des *Jeune Irlande,* partisans de l'insurrection armée.

gagée s'ajoutent aux lieux traditionnels, chaire, barreau, tribune, Académie ; les grands ouvrages de référence se renouvellent, les articles du P. Ventura de Raulica dans l'*Encyclopédie ecclésiastique* (1845) venant, pour la prédication, compléter l'*Essai* du cardinal Maury, tandis que *Le Livre des Orateurs* de Louis de Cormenin, alias Timon, dans son édition augmentée de 1844, et l'*Histoire des Girondins* de Lamartine (1846) s'ajoutent pour les discours politiques au *Cours d'éloquence française* de Villemain. Cependant ces innovations s'accompagnent de déséquilibres flagrants, puisqu'un petit nombre d'orateurs se taillent la part du lion – 70 pages pour O'Connell obtenant pacifiquement en Irlande en 1829 l'émancipation des catholiques, autant pour les combats du journal *L'Avenir* de Lamennais et Montalembert, condamnés par le pape en 1832, 20 pages pour les conférences prêchées par Lacordaire en 1835-1836, autant pour Ravignan qui lui succède à Notre-Dame, et 25 pages empruntées à Villemain pour l'inoubliable lord Chatam – alors que des dizaines d'autres sont mentionnés allusivement sans avoir droit à la parole.

À vrai dire, tout se passe comme si l'abbé Henry poursuivait simultanément deux objectifs : fournir aux élèves qui fréquentent son collège un recueil classique assez complet, et faire connaître, à ces mêmes élèves et à un public plus large, les grands problèmes et les grandes figures du libéralisme politique et du catholicisme libéral. Dans les domaines qui l'intéressent moins, l'Académie, le barreau, la chaire des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'abbé Henry puise dans des compilations antérieures, surtout celle de l'abbé Marcel, en réduisant drastiquement la part des citations, comme le montre, pour l'Académie, le tableau ci-dessous (1).

Rapport textes/commentaire dans trois recueils successifs

éloquence académique	anon. 1810, textes (seuls)	abbé Marcel, 1830, textes	abbé Marcel, commentaire	abbé Henry, 1855, textes	abbé Henry, commentaire
d'Aguesseau	15 p.	16 p.	3 p.	0 p.	4 p.
Guénard	14 p.	16 p.	3 p.	extraits 5 p.	3 p.
Thomas	35 p.	38 p.	5 p.	0 p.	1 p.
Buffon	9 p.	10 p.	7 p.	9 p.	7 p.
Rousseau	24 p.	27 p.	4 p.	extrait 1 p.	2 p.
total	97 p.	107 p.	22 p.	15 p.	17 p.

(1) Entre le recueil de 1810 et l'abbé Marcel, seule la typographie diffère. Quant à Rousseau, si la prosopopée de Fabricius – héros de Plutarque – réchappe seule ici, il bénéficie au t. IV de trente pages de morceaux choisis, et la *Profession de foi du vicaire savoyard* figure dans le *Précis*, au rang des textes à savoir par cœur.

Nous sommes ainsi en route vers les histoires de la littérature de la fin du siècle, qui, comme le *Manuel de la Littérature française* de Brunetière (1897), fournissent sur les auteurs tous les renseignements biographiques et bibliographiques imaginables mais renoncent à les citer. En revanche, dans les domaines tumultueux qui l'intéressent davantage (1), l'abbé Henry adopte d'autres méthodes, et s'il laisse longuement la parole à ses orateurs de prédilection, il sait aussi multiplier les confrontations révélatrices. Il peut s'agir, très classiquement, de portraits parallèles : Lacordaire et Ravignan (t. VI, pp. 216-219), Thiers et Guizot (t. V, pp. 247-252) ; parfois, pour des figures aussi controversées que Robespierre, Danton ou Marat, il fait appel à des appréciations contradictoires, tirées les unes du *Livre des Orateurs* de Timon, qui admet leur extrémisme, les autres de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine, qui le réprouve (t. V, pp. 62-85) ; parfois enfin, suivant les leçons de Villemain, il met en scène, sur des questions très conflictuelles, les débats houleux d'une pléiade d'orateurs (t. V, pp. 137-200).

On imagine sans peine la nuée d'exercices, oraux et écrits, qui pouvait accompagner un tel dispositif, et leur intérêt pour ce qui était sans doute l'objectif ultime de ce fervent directeur de collège : la formation à la parole publique d'un chrétien libéral militant, engagé dans le XIX^{e} siècle comme un Père de l'Église dans le IV^{e}.

5. Un *conciones* républicain

C'est à un autre militant que nous devons le dernier recueil de notre série, à l'usage de la classe de première de l'enseignement moderne : Joseph Reinach, député « républicain patriote », secrétaire de Gambetta, pilier du quotidien *La République Française*, futur dreyfusard, qui, après avoir publié en onze volumes les *Discours et plaidoyers politiques de Gambetta* (1881-1885), puis sous le titre de *Petites Catilinaires*, ses propres articles de presse contre le général Boulanger (1888-1889), fait paraître chez Delagrave en 1894 un volume de discours qu'il intitule : *Le "Conciones" français. L'Éloquence Française depuis la Révolution jusqu'à nos jours (...)*. Ce recueil propose, en 467 pages, 88 discours complets ou abrégés par endroits, précédés chacun d'une brève notice historique, rédigée par Reinach, qui en éclaire les circonstances et les enjeux ; ces discours sont puisés fidèlement, pour

(1) Académie 58 pages, barreau 62, chaire 219, tribune 524 ; et, pour Napoléon, les 23 pages du chapitre ambivalent de Timon, qui – force traits à l'appui – envisage le génie militaire puis le tyran politique avant de lancer une vibrante apostrophe à la Liberté (t. VI, pp. 339-362).

la période révolutionnaire, dans l'édition d'Alphonse Aulard (1) (*Les Orateurs de la Constituante*, 1882 ; *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, 1886), puis dans les *Annales de la Chambre*, complétées par les archives du journal *La République Française*.

Éloquence politique, éloquence du barreau, éloquence sacrée, éloquence universitaire et académique : quatre grands genres sont annoncés. Mais la politique, avec les 68 discours de 44 orateurs, allant de Mirabeau à Jules Ferry (2), occupe à elle seule les trois quarts du territoire (354 pages sur 467), les trois autres genres étant représentés par sept avocats, cinq prédicateurs, quatre académiciens et quatre universitaires, prononçant chacun un discours (20 en 113 pages), dont le thème d'ailleurs a souvent lui-même une portée politique, comme le discours de Littré *Sur la devise républicaine* classé dans l'éloquence académique (3), et, dans l'éloquence sacrée (4), le célèbre « toast à la marine française » prononcé en 1890 à Alger par le cardinal Lavigerie, qui sonna subtilement le « ralliement » des catholiques à la République :

« La marine française nous a donné cet exemple : quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres, elle n'a jamais admis qu'elle dût rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie, quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, du gouvernement qui arbore ce drapeau. En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres » (p. 426).

Quant à l'éloquence judiciaire, toutes les plaidoieries retenues, sauf celle plus juridique de Chaix d'Este-Ange sur le duel comme lacune de

(1) On créa pour lui en 1888 un cours d'*Histoire de la Révolution française* destiné à préparer le Centenaire.

(2) En voici la liste exhaustive, avec le nombre de discours lorsqu'il est supérieur à 1 : Mirabeau 4, Maury, Sieyès, Barnave, Vergniaud 2, Guadet 3, Condorcet, Danton 4, Camille Desmoulins, Saint-Just 2, Royer-Collard 2, de Villèle, Benjamin Constant, de Serre, le général Foy, Manuel 2, Martignac, Chateaubriand, Casimir Périer, de Broglie, Arago, Guizot 2, Thiers 3, Dufaure, Berryer 2, Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Lamartine 2, Louis Blanc, Jules Grévy, Montalembert, Victor Hugo, Michel de Bourges, Jules Favre 2, Falloux, Rouher, le prince Jérôme Napoléon, Ernest Picard, Gambetta 4, Paul Bert, Madier-Montjau et Jules Ferry 3.

(3) Y figurent par ailleurs la réouverture de l'Académie française en 1803 (Fontanes), deux discours de distribution des prix (Jouffroy, Renan), deux éloges (de Lakanal par Mignet, de Fermat par Dumont), un parallèle (du XVIII[e] et du XIX[e] siècle par Guizot) et un discours de Villemain, *Sur le caractère de l'historien.*

(4) Y figurent par ailleurs un protestant, Athanase Coquerel (*Adieu à l'église d'Amsterdam*), et trois catholiques, Lacordaire, Ravignan et Mgr. Dupanloup (*Oraison funèbre du général Lamoricière*).

la loi, furent en leur temps – non moins que le toast d'Alger en 1890 – de véritables événements politiques : sous le second Empire, Dufaure et Mauguin défendant la presse d'opposition contre la censure impériale, Lachaud protestant contre les excès de la répression, Jules Favre défendant Orsini coupable d'attentat contre Napoléon III, Gambetta défendant Delescluze accusé d'incitation à la haine parce qu'il avait ouvert une souscription pour un monument à la mémoire du député Baudin, tué sur une barricade le 2 décembre 1851 ; enfin, lors de la crise du 16 mai 1877, Édouard Allou défendant Gambetta poursuivi par Mac Mahon pour avoir lancé dans un meeting et publié dans son journal ce trait mémorable : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra que le gouvernement se soumette ou se démette ».

Réciproquement, on voit la tribune politique prendre en main la défense de l'Académie et de l'Université, avec Arago plaidant en 1827 pour l'introduction des sciences dans l'enseignement, Guizot en 1833 pour le développement de l'instruction primaire, Victor Hugo en 1850 contre le projet de loi Falloux et la liberté de l'enseignement, Jules Ferry en 1879 pour l'instruction laïque obligatoire ; ou même, avec l'appel de Montalembert en faveur des réfugiés polonais affluant à Paris en 1831, l'adresse de Gambetta aux Alsaciens sacralisant la Patrie après la défaite de 1870 ou l'oraison funèbre de Paul Bert aux obsèques de Gambetta en 1882, on la voit endosser des fonctions caritatives, mystiques et liturgiques dévolues jadis à la chaire religieuse.

Tous ces recroisements renforcent une convergence de vue presque sans faille, l'affrontement d'opinions divergentes ne se produisant, au fil des pages, qu'à deux reprises : en 1849, Jules Favre s'exprime contre, et Falloux pour l'envoi à Rome d'un corps expéditionnaire français destiné à rétablir le pape dans ses États, décrétés République italienne par Mazzini (le pour l'emportera, freinant Garibaldi jusqu'en 1870) ; et, en 1851, Berryer s'exprime pour, et Michel de Bourges contre la révision de la constitution de la Deuxième République, révision qui aurait permis à Louis-Napoléon Bonaparte, élu président en décembre 1848, d'être rééligible en 1852 (le contre l'emportera, entraînant le coup d'État du 2 décembre 1851). Or ce sont là des questions de tactique, s'évaluant en termes d'erreurs d'appréciation, plutôt que des débats de fond, engageant des principes ; sur le terrain des principes, aucune voix discordante ne vient contester l'idéal « républicain patriote » que Joseph Reinach a fait sien et dont, au-delà de toute critique, son recueil retrace l'épopée.

Quelques années auparavant, un pamphlet retentissant contre les langues mortes, *La Question du latin,* de Raoul Frary (Paris, 1885), avait soulevé cette difficulté et senti que, bien comprise, la tradition rhétorique des débats *pro* et *contra* est une école de doute plutôt que de vertu :

« Non, l'étude des anciens n'est pas une grande leçon de morale, c'est bien plutôt une grande leçon de rhétorique et de scepticisme et c'est par là que les hommes de 93, qui ont toujours les Grecs et les Romains à la bouche, trahissent l'insuffisance de leurs études ; ils ont imité grossièrement l'élégante rhétorique de ceux qu'ils croyaient leurs maîtres ; ils n'ont rien compris au scepticisme qui serait la conclusion d'une bonne éducation classique, si les hommes, et surtout les jeunes gens, avaient l'habitude de conclure. Le vrai résumé de la littérature romaine, c'est le *Conciones*, ce recueil merveilleux de harangues symétriquement opposées, de plaidoyers pour et contre, qu'on a retiré des mains des écoliers, sans doute pour ne pas les dégoûter de la lecture des comptes rendus parlementaires ; mais on a ainsi décapité la rhétorique » (p.137).

Dans la longue préface qui ouvre son recueil et s'intitule *L'Éloquence politique et les évolutions du genre oratoire* (1894, pp. I-XXIV), Joseph Reinach semble répondre à Frary quand il justifie par des arguments tout autres son propre attachement au *conciones* français. Il admet que « les orateurs de la Révolution, Danton excepté, parlent tous, les plus obscurs comme les plus glorieux, la même langue qui paraît comme un décalque du vieux *Conciones*, Tite-Live traduit par Rousseau », alors que « pour l'orateur d'aujourd'hui, le comble de l'art est de parler comme il causerait » (p. IX). Néanmoins il éprouve de l'indulgence pour ces amplifications majestueuses et sonores, car il reconnaît dans cette rhétorique « le langage de la jeunesse et de la passion ». L'âge et l'expérience suffiront à faire évoluer n'importe quel orateur – du moins s'il exerce le pouvoir, car l'opposant et l'exilé sont d'éternels adolescents – vers une éloquence plus sobre et mieux argumentée, celle des orateurs attiques ; et de citer Jules-Augustin Girard, *Études sur l'éloquence attique, Lysias, Hypéride, Démosthène* (1874). Reinach distingue en fait deux registres d'éloquence, l'éloquence incisive des grands moments, celle de Démosthène et du Cicéron des *Catilinaires,* qui recourt au « pathétique direct » et « fait jaillir l'émotion du choc des mots et des images », et l'humble éloquence des luttes quotidiennes, celle de Lysias, forte de ce « pathétique indirect, qui fait sortir l'émotion du simple récit » (p. XXVII), moins voyante, plus fine, et d'un effet durable. Une « narration limpide et retenue », tel serait donc le comble de la perfection ? sans doute ! mais, poursuit aussitôt

Reinach, c'est un idéal difficile, car « la vivacité, la malice et la grâce » sont les fruits d'un excès maîtrisé. À s'y tenir d'emblée, on n'a que platitude :

« Dans le courant qui emporte la démocratie vers la conquête des réalités pratiques, avec la prédominance croissante des intérêts matériels, notre éloquence, comme notre politique même, menace de s'américaniser. [...] En quittant Rome pour Athènes, nous nous sommes élevés ; ne descendons pas en Béotie » (pp. XXXIII-XXXIV).

Pour parvenir à la sobre perfection de l'éloquence attique, il faut avoir débuté jeune aux accents héroïques d'un *conciones* romain ; c'est ce parcours initiatique que répète le *conciones* français, des hommes de 93 à la Troisième République.

Ici s'arrête notre parcours à nous, puisque les objets que j'ai choisi d'examiner, les recueils scolaires de discours français pour la classe de rhétorique, atteignent leur point d'extinction. Dans ce bilan que nous avons tenté de dresser, la surprise, ce fut de voir la France recourir à l'Angleterre pour conquérir sur Rome son autonomie ; et la déception, de voir l'antagonisme, majeur chez nous, de l'Église et de l'État préférer la séparation au règlement rhétorique.

Le dernier de ces auteurs de recueils, Reinach, ne prétend plus préparer à la composition française. Cependant la lecture des orateurs, l'analyse et l'explication de leurs discours, garde à ses yeux un intérêt évident pour la classe de français, entendue comme histoire de la parole publique, entre science politique et instruction civique. C'était compter sans l'offensive de la nouvelle histoire littéraire, qui veut, elle, selon l'expression de Brunetière, « désencombrer » la littérature de ses « rhéteurs » (1), entendez les d'Aguesseau (le barreau), les Massillon (la chaire), les Villemain (l'Académie), les Gambetta (la tribune). Replié désormais sur « l'art pur », poésie, théâtre et roman, et voué au culte de l'écrivain, le cours de littérature française prend au tournant du siècle la forme que nous lui connaissons.

Françoise DOUAY-SOUBLIN
Université de Provence et CNRS URA 381

(1) *Manuel de la Littérature française*, 1897, p. VI.

Annexe
Les dix recueils qui font l'objet de l'étude

Auteur et titre	Dates de l'ouvrage	Contenu	Nombre d'auteurs utilisés
Gérard de Bénat, *Fragmens choisis d'éloquence*	1755-1760	extraits	155 (divers)
La Morale en action	1783-1899	traits mémorables	35 (historiens)
Noël et Delaplace, *Leçons françaises de littérature et de morale*	1804-1862	extraits	une centaine (divers)
Auguste Filon, *Nouvelles narrations françaises*	1826-1911	corrigés	(un : Filon)
Pierrot-Deseilligny, *Choix de compositions françaises et latines*	1833-1875	copies	(élèves)
Manuel du rhétoricien	1810	discours	15 (orateurs)
Villemain, *Tableau de la littérature au XVIII^e^ siècle*, t. IV	1828-1880	discours et extraits	5 grands débats du Parlement anglais
abbé Marcel, *Chefs-d'œuvre de l'éloquence française*	1830-1854	discours	23 (orateurs)
abbé Henry, *Histoire de l'éloquence*, tomes V et VI	1848-1866	discours	101 (orateurs)
Joseph Reinach, *Le* Conciones *français*	1894	discours	64 (orateurs)